ARRITTI

nu 2780 da u 2 à l'8 di ferraghju 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

« Le haut du spectre du terrorisme islamiste »

p. 4-5

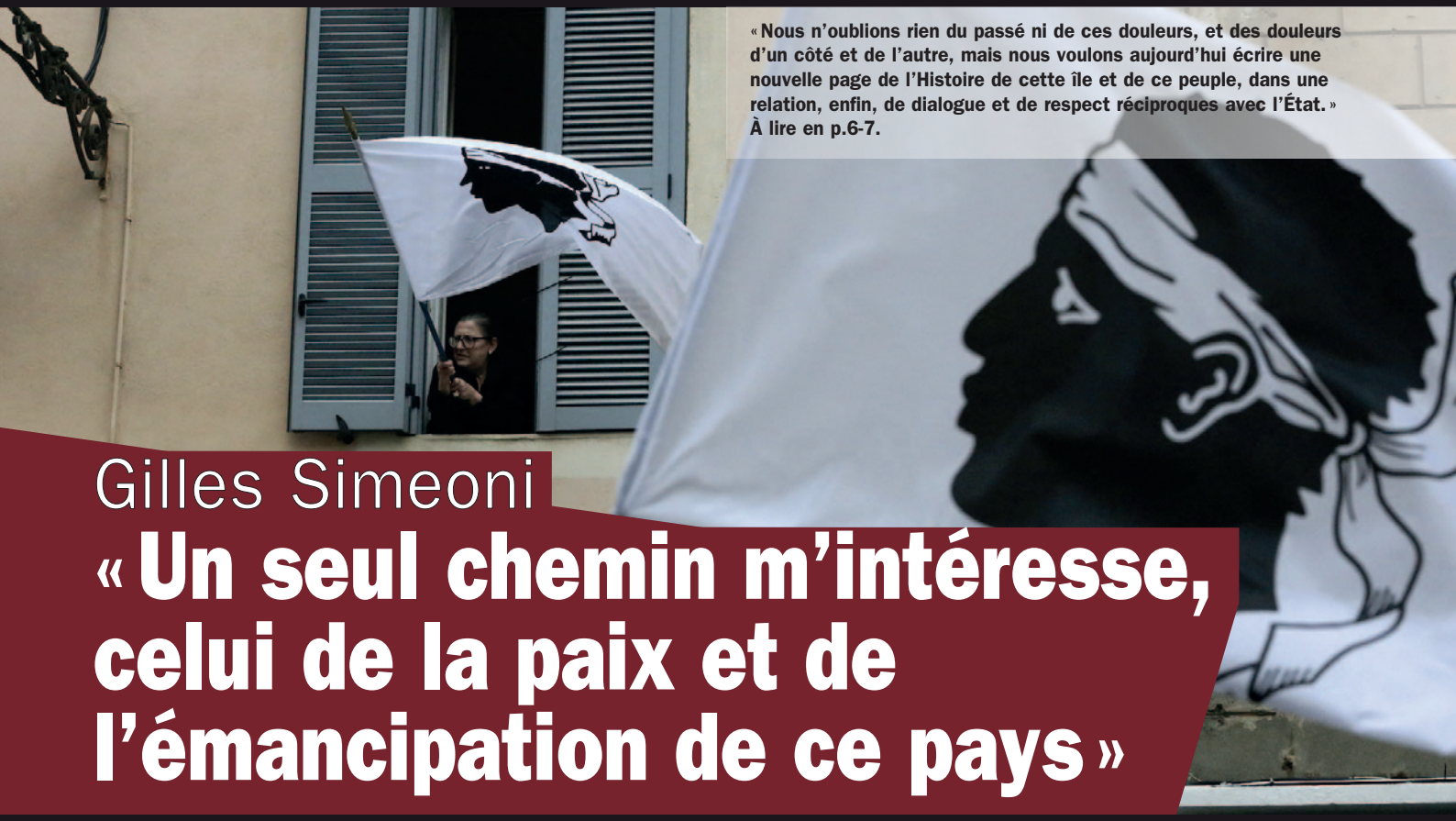

« Nous n'oublions rien du passé ni de ces douleurs, et des douleurs d'un côté et de l'autre, mais nous voulons aujourd'hui écrire une nouvelle page de l'Histoire de cette île et de ce peuple, dans une relation, enfin, de dialogue et de respect réciproques avec l'État. »
À lire en p.6-7.

Gilles Simeoni

« Un seul chemin m'intéresse, celui de la paix et de l'émancipation de ce pays »

Semi-liberté pour Pierre Alessandri

L'horizon s'éclaircit pour le processus Darmanin

p. 3

Accapu di a reddazzione

Claudiu Papi, u più grande

p. 2

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

I figlioli di u zappaghjolu

U paisanu, malatu, sintìa ch'ellu vinìa, cù un pocu di rigrettu, u mumentu d'andà à rende conti à San Petru...
Avanti di more, à i figlioli riuniti avìa datu issu sicretu:
– U nostru chjosu ùn hà prudutu cà cardi, ma di fà bè ùn hè mai troppu tardi. Sott'à i cardi ci hè un tisoru, intarratu dipoi i tempi di u Rè Tiudoru... Armàtevi di vanghe, zapponi è vanghini, scassate u tarrenu, è truvarete i maranghini[1]...

U più giòvanu vulìa parlà: *« Sì un tisoru era piattatu, par cosa tù, ùn hai mai zappatu ? »* Ma vi dumandu s'elle sò quistione da pone à un babbu chì campa d'allucazione...

À manià u zappone, ognunu ci riflette... Ma... s'ella hè par diccippà oru, tuttu u mondu ci si mette.
Zappa è vanga, quellu chjosu ind'un mumentu, parìa un usina dopu à un bumbardamentu.
Ùn truvèdenu nulla in fatta fine, à parte qualchi vechja scàtula di sardine...
–... Postu chì tuttu hè zappatu, figlioli, ùn pirdemu più tempu, punèmulu à fasgioli...

Cusì fècenu. È issa idea fù maravigliosa, parchì st'annu la racolta fù miraculosa... È... vendi fasgioli à duie mila franchi u bacinu, fècenu furtuna à e spalle di u vicinu...

Muralità
Cambià i cardi in fasgioli,
Sò miràculi, o figlioli...
Ma cambia i fasgioli in maranghini,
Sò fatture da latricini.
À quelli chì in tempu di guerra anu impiutu u zanu
Ch'ellu li ne fermi quant'è ne aghju in manu. ■

1. Maranghinu : anziana pezza d'oru di vinti franchi.

Accapu di a reddazzione

U più grande

Una zitelletta di mancu 15 anni cù u mo fratellucciu, entrendu in u so magazinu, truvèndusi una scusa per avvicinà quellu ch'era per noi un munumentu, un mitu, una legenda viva... Eccu u mo primu ricordu di Claudiu Papi, fora di i terreni di ghjocu à pallò, pocu nanzu à ch'ellu si n'andessi ver di e stelle turchine... S'hè occupatu di noi, ùmile è calurosu, videndu bè a nostra andatura smaravigliata è i nostri sguardi spampillulenti d'ammirazione. Un surisu tìmidu, un sguardu dolce, un omu cusì sèmplice è fundamentalmente bonu chì si pudìa avvicinà senza orgogliu ne manera, un omu di u so pòpulu ! Eccu u sìntimu chè n'avemu avutu tremindui cù u mo fratellu cumprèndusi una sciarpa è un paghju di calzette turchine. Ssa sciarpa a tengu preziosamente chì ghjè ellu chì mi l'hà venduta ! Face 40 anni ch'ellu si n'hè andatu Claudiu Papi. Era u più grande ghjucatore corsu di tutti i tempi. È u so rinommu l'hà vintu cù u so talente, ben intesa, ma spessu cù a so umilità, a so semplicità, a so cursitùtine... Sò cose ch'ùn sbàglianu micca nant'à u valore d'un omu. Ci hà fattu campà cù i s'amichi e più belle prudezze di u Sporting Club di Bastia, u solu club prufessiunale ch'ellu hà avutu. Vulìa stà in Corsica induv'ellu campava i piacè d'un omu di a terra, a caccia, a pesca, a bicicleta, e carte cù l'amichi, e pruminate ind'è a machja, in i carrughji bastiacci o nant'à e strade di u so Purtivechju nativu... Papi rispirava l'identità nustrale, è l'hà sparsa in tutta l'Auropa cù ssa squadrona di l'epupea aurupea di u 77-78. Avìa a vista di u capurione, mezuterrenu magnìficu per sparghje u ghjocu, spirà l'attaccante, sente u mumentu bonu per ficassi trà mezu à e difese, cunduce u pallò induv'ellu vulìa è tafunà i filetti nemichi.
O quante pichjate istintive chì si n'andàvanu à more in fondu à e gabbie sott'à u clamore d'Armand Cesari ! Ùn ci era chè ellu per pichjà cusì u pallò senza mancu pruvà à ammurtìscelu. Ghjucatore esempiariu, altruistu, ùn m'arricordu micca ch'ellu appii mai avutu un cartone giallu, o cusì pocu ! Accugliava i ghjucatori stranieri chì venìanu à ghjucà in Bastia, per falli scopre a so ìsula, spiecali ciò ch'ella era a Corsica. Papi era l'icona d'un pòpulu, è di tutte e so generazioni ! U libru chì li hè cunsacratu hè bellìssimu chì vi conta l'omu, u ghjucatore, è e so prudezze. Era dinù un grande spurtivu. Pallò, bicicleta, tennis, talentuosu in tutte e discipline ch'ellu tuccava ! Entrutu à u Sporting à l'età di 18 anni, ci hà ghjucatu à longu à 15 anni à i più alti livelli nanzu chì una ferita u teni scartatu di i terreni. Face ch'ellu ùn hà pussutu partecipà à a finale di a cuppa di Francia di u 1981 ! Inghjustizia tamanta ! Ma avìa già custruitu a dimensione internaziunale di u Sporting cù i Felix, Larios, Rep, Krimau, Orlanducci, Marchioni, De Zerbi, Cazes è tant'altri ! Chì squadrona ! Chì epupea trà mezu à l'Auropa sana ! È sò torna i Dzajic è Zimako, dui altri munumenti di u ghjocu à pallò ch'anu purtatu cù ellu u Sporting à a terza piazza di u Campiunatu 76, aprènduli e porte di l'Auropa. Papi hè statu ancu chjamatu da a Francia pè u Mundiale di u 78 in Argentina ! Era un maritu è un babbu di famiglia ch'ùn circava micca a gloria, solu u piacè d'esse cù quelli ch'ellu tenìa caru. Arritti manda basgi affettuosi à tutti i soi in ssi tempi di ramentu di a so sparizione. S'hè spentu u 28 di ghjennaghju 1983. Ferma per sempre u più grande. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Semi-liberté pour Pierre Alessandri

L'horizon s'éclaircit pour le processus Darmanin

La nouvelle de la libération conditionnelle enfin accordée à Pierre Alessandri est venue soulager le climat négatif qui avait conduit au gel des réunions menées dans le cadre du « processus Darmanin ». Si cette première décision fait jurisprudence pour Alain Ferrandi dans les prochains jours, les réunions pourront reprendre, et l'espoir renaître.

Il faut souligner que les choses devenaient de plus en plus compliquées pour les gardiens du temple jacobin pour qui le maintien en détention *ad vitam aeternam* des membres du commando Erignac était un objectif prioritaire.

Les décisions prises sur la foi de leur simple parcours carcéral avaient déjà été plusieurs fois favorables aux deux prisonniers corses. Mais l'appel du parquet était aussitôt interjeté, et la décision de la Cour d'appel antiterroriste désavouait celle des juges de première instance au nom du « trouble à l'ordre public » que ces libertés conditionnelles auraient provoqué. Saisie par les avocats, la Cour de cassation a sanctionné en octobre la motivation lapidaire de la Cour d'appel dans son arrêt. Sommée d'argumenter sur un tel risque manifestement illusoire, elle a alors préféré modifier sa décision plutôt que de devoir affronter une polémique publique. En ce sens cette décision est le résultat de nos mobilisations. Désormais l'horizon s'éclaircit et l'on peut espérer une relance rapide du processus de dialogue avec l'État. Pourra-t-il prospérer et arriver assez rapidement à des résultats probants ?

Tout d'abord, il n'y a pas de dialogue possible sans un climat de dialogue qu'il faudra entretenir avec constance. C'est sans doute le sens des vœux prononcés par le préfet Amaury de Saint Quentin au Palais Lantivy, aux antipodes de ceux qu'aurait prononcés son prédécesseur Lelarge il y a à peine un an. C'est aussi la teneur des réactions nationalistes, tous partis confondus, au lendemain de la décision concernant Pierre Alessandri. La route du dialogue est dégagée. Il faut s'y engager résolument.

Certes, les obstacles seront nombreux et les conditions à créer très ambitieuses. L'autonomie de la Corse ne sera possible qu'après un changement de Constitution qui la rendra possible, et une loi organique qui en décrira le contenu. Ce travail législatif appelle des consensus larges en Corse comme au sein du Parlement français, en lien avec une volonté forte de la Présidence de la République. Or l'agenda politique des débats sociaux sur l'avenir des retraites fait planer une nouvelle incertitude. On entend parler d'une éventuelle dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui impacterait inévitablement le calendrier de la réforme corse !

Autre incertitude : l'absence d'une majorité absolue claire et nette, assurant un vote positif dès l'instant que la négociation aboutit. Il faudra convaincre aussi sur les bancs de l'opposition pour que la « réforme corse » soit adoptée.

Mais toutes ces difficultés étaient connues, et elles ne doivent pas empêcher le dialogue de reprendre avec l'ambition de déboucher sur un « compromis historique », après un demi-siècle de luttes, d'affrontements, d'avancées partielles, d'espoirs et de déceptions. Dans la période actuelle deux acquis sont fondamentaux. Le premier est le basculement large et confirmé de l'opinion corse qui a décidé de lier son destin aux forces politiques nationalistes, de façon très majoritaire (68 %), exprimant ainsi un soutien très fort à la demande de modification constitutionnelle. La seconde est le calendrier de l'État qui doit faire face à une crise constitutionnelle concernant la Corse, mais aussi dans les départements d'Outre-Mer (notamment Martinique, Guadeloupe et Guyane) et les territoires d'Outre-mer, notamment Nouvelle Calédonie et Polynésie. L'architecture constitutionnelle des territoires (articles 72, 73 et 74 de la Constitution) appelle une réforme. Elle s'impose à l'État au-delà de la question corse, et cet agenda contraint est incontournable sauf à voir les situations locales s'envenimer durablement.

Pour notre part, nous devons tout faire pour être exacts au rendez-vous. ■

Ghjustizia è verita

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

« Le haut du spectre du terrorisme islamiste »

Les auditions par la Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna se poursuivent. La semaine dernière, on a entamé l'audition des différents responsables des services de renseignements français ainsi que des membres de l'Inspection générale de la justice. Et plus on avance dans leurs dépositions, plus on est choqué. Des flous, des contradictions, des faux-fuyants, des mensonges… installent un trouble profond. Obtiendrons-nous la justice et la vérité pour Yvan Colonna, sa famille, la Corse ? Plus on audite, et plus on a le sentiment de choses qu'on nous cache, et l'on se rend bien compte que cela tourne autour de ladite « communauté du renseignement » français. La question est : jusqu'à quel niveau et à quel degré d'implication ?

Pour garder le fil, reportez-vous aux précédents comptes-rendus d'Arritti*. Résumons les éléments troublants déjà évoqués : le parcours de Franck Elong Abé en prison ; la clémence – pire, les avantages – dont il a bénéficié, bien que signalé comme individu très dangereux, à l'opposé du traitement répressif envers Yvan Colonna, pourtant au comportement pénitentiaire des plus corrects ; les éléments que de hauts responsables pénitentiaires ont voulu cacher à la représentation nationale d'une audition à l'autre ; les révélations de responsables du renseignement pénitentiaire sur l'organisation de celui-ci ; son lien et ses relations régulières avec les autres services du renseignement français ; l'invocation du « secret défense » pour éviter de répondre aux questions qui dérangent, notamment de savoir si Franck Elong Abé était potentiellement un indicateur des services... tout ceci recoupé, choque, trouble, interroge.
Le résumé des auditions semaine après semaine révèle dans quel traquenard Yvan Colonna est tombé sans aucune chance d'en réchapper.

Le 25 janvier, le patron du renseignement intérieur, Nicolas Lerner, chef de la DGSI, répondait aux questions de la Commission d'enquête parlementaire. Une nouvelle audition à huis-clos, que nous ne pouvons retracer que par les témoignages de membres de la Commission, mais qui suffisent à traduire le malaise. *« Nous avons affaire à une personnalité qui a figuré, selon le renseignement intérieur du pays, parmi les terroristes potentiels les plus dangereux ; le haut du spectre, comme cela a été évoqué »* a commenté Laurent Marcangeli, rapporteur de la Commission.
« Ce qui me choque, c'est la distorsion qu'on peut avoir entre la première audition, celle de Madame Puglierini, l'ancienne directrice de la centrale d'Arles, et celle du directeur des renseignements généraux de la France, M. Lerner aujourd'hui, qui nous présente Franck Elong Abé comme quelqu'un de dangereux, de suivi, dont la sortie inquiétait. »
« On se rend bien compte que l'individu était dangereux avant son incarcération, pendant son incarcération et il l'aurait certainement été encore après sa sortie de détention » n'a pas manqué de souligner de son côté Romain Aubry, membre de la commission, *« du fait de sa radicalité il n'aurait pas dû avoir un poste comme on lui a confié. Il n'aurait pas dû donc se retrouver à ce moment-là avec Yvan Colonna dans cette salle de sport. »*
Franck Elong Abé *« faisait partie des plus dangereux pour le service intérieur, ce qui veut dire qu'il y a une connaissance aigüe de son degré de dangerosité. On a parlé d'un combattant sur théâtre de guerre »* a commenté le président, Jean Félix Acquaviva, *« des informations de première main qui démontrent l'extrême dangerosité connue, je répète, qui tranche évidemment avec le caractère, je dirais, très gentil, dont on faisait état quant à son profil qui évoluait bien à Arles, selon la directrice de l'établissement ou du directeur des services interrégionaux pénitentiaires de Marseille »*. Le député corse souligne encore une fois le *« grand écart entre ce qu'il était réellement et la gestion de son parcours carcéral, sa gestion judiciaire aussi, en remise de peine et évidemment en classement pour le côté carcéral en activité, alors qu'on connaissait le fait qu'il était en haut du spectre. Il va bien falloir cibler ce nombre de dysfonctionnements, avec la poursuite de nos travaux sur les grains de sable qui ont amené évidemment à faire en sorte que l'on arrive à cet assassinat. »*

M. Daumas, de l'Inspection générale de la justice.

Le 26 janvier, c'est l'actuel préfet de police de Paris, ex-secrétaire d'État, Laurent Nuñez, qui était entendu, au titre de ses anciennes fonctions de Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT)... Celui-ci confirme, comme l'a fait le chef de la DGSI, que Franck Elong Abé était considéré comme *« le haut du spectre du terrorisme islamiste »*.
Il charge par ailleurs Mme Puglierini : *« ce qui nous a été dit c'est qu'en aucun cas la directrice de l'établissement et sa hiérarchie ne pouvaient ignorer que M. Elong Abé était en haut du spectre de la menace terroriste »*, rend compte Laurent Marcangeli, contrairement à l'avis des membres de

** arritti.corsica (recherche : Yvan Colonna)*

** Jean-Louis Daumas, Florence d'Andrea, Thierry Landais, Christophe Straudo.*

l'Inspection générale de la justice (IGJ), interrogés après M. Nuñez : *« Rien [dans le dossier] ne nous permettait de dire que cet homme était en haut du spectre »* affirme Jean-Louis Daumas de l'IGJ, et il ajoute : *« je suis certain que le directeur de l'administration pénitentiaire nous a dit la vérité, et je pense la même chose du directeur interrégional du service pénitentiaire de Rennes, et même si je la connais moins, je pense aussi la même chose de Mme Puglierini. Je pense qu'ils n'étaient pas informés. »*

Jean Félix Acquaviva s'attarde alors sur les liens entre les différents services de renseignement et leur interaction *« déconcentrée, permanente et quotidienne »* notamment par les GED (groupes d'évaluation départementaux). Après avoir fait l'inventaire de tous ces services, il interpelle M. Daumas : *« on ne peut pas comprendre à ce stade l'écart, le grand canyon qui existe entre les propos clairs que vous tenez et nous vous en remercions, et les propos qui nous ont été tenus. Là il y a quelque chose qui ne va pas du tout. C'est une atteinte à notre intelligence collective »*, et il interroge : *« est-ce qu'il n'y a pas à ce niveau-là une défaillance importante, au bas mot que pensez-vous de cet outil, les GED en général, et en particulier dans ce cas ? »*

M. Daumas répond que même si l'IGJ aurait pu s'en saisir, sa lettre de mission n'était pas centrée sur le GED qu'il qualifie *« d'instance d'échanges, de mutualisation d'informations sur les personnes détenues »*. Il précise encore : *« J'imagine mal un chef d'établissement informé que la personne détenue est en haut du spectre, classer le détenu DPS au service général. Moi je pense que si cette femme cheffe d'établissement a classé l'auteur de l'agression DPS (...) au service général, on peut imaginer qu'elle ignorait qu'il figurait parmi les plus dangereux »* dit encore M. Maunas. Ce qui n'explique pas pour autant la clémence de Mme Puglierini vis-à-vis des violences commises à la seule centrale d'Arles par Franck Elong Abé.

Devant la presse, au sortir des auditions, Jean Félix Acquaviva confie : *« soit c'est la réalité, des choses n'ont pas été transmises, et là on est au-delà du dysfonctionnement concernant un profil qui visiblement est une exception au niveau du nombre d'incidents dans son parcours carcéral, une exception au niveau de son extrême dangerosité, et une exception aussi sur la gestion clémente dont il a fait état dans son emploi en auxiliaire mais aussi en son non-transfert de QER... soit il y a dissimulation de tout ou partie des acteurs. »*

Les membres de l'Inspection générale de la justice auditionnés suite à leur rapport rendu en juillet dernier quant aux dysfonctionnements graves des services pénitentiaires ont rappelé ce qu'ils ont constatés : défaut de surveillance, carence du système de vidéo-surveillance, gestion laxiste du détenu Franck Elong Abé, notamment son non transfèrement en Quartier d'évaluation de radicalisation (QER)... Des sanctions avaient été prises à la suite de ce rapport contre un agent et contre la directrice de la centrale d'Arles. L'IGJ insiste sur le fait que le surveillant *« bon agent, bien noté par sa hiérarchie »* qui était en charge d'un périmètre de surveillance assez large n'était pas occupé à l'aile droite qui aurait pu le contraindre à être moins attentif à ce qui se passait dans l'aile gauche, où se trouvait la salle de sport où s'est produit l'agression. Aussi il s'étonne : *« Il s'absente une vingtaine de minutes, et notamment pendant les 9 minutes où a lieu l'agression dramatique »* et *« il n'est pas en capacité à nous décrire ce qu'il a fait pendant cette vingtaine de minutes. Il ne sait pas »*, précise Jean-Louis Daumas. Concernant la vidéo-surveillance, il confirme que l'établissement *« est bien équipé »*, *« il y a plus de 280 caméras »*, du matériel récent et moderne. *« Ce qui pose problème, c'est le paramétrage des écrans, l'utilisation qui est faite de ce matériel »* explique l'IGJ, *« organisé le jour des faits pour que ce soit les circulations qui soient surveillées »*. *« Et d'ailleurs l'auteur de l'agression le sait bien puisque quand on visionne les faits (...) il est tout à fait indifférent à la présence des caméras »*, et ne surveille que la porte. Question naïve : comment était-il au courant du paramétrage laxiste de la vidéo-surveillance ?

Enfin la non affectation en Quartier d'évaluation de la radicalisation, faite *« sur la base, nous a-t-on dit, des avis défavorables émis par le magistrat du Parquet et le juge de l'application des peines antiterroristes qui l'un et l'autre disent qu'il n'est pas opportun à ce moment-là d'affecter l'auteur de l'agression en QER »* informe M. Daumas qui précise que 500 personnes sont *« étiquetées TIS, terroristes islamistes »* dans les prisons françaises et que *« pratiquement toutes les personnes détenues qui appartiennent à ce vivier sont passées, depuis la mise en service des QER, dans ce dispositif »*. On est en droit de s'interroger : comment un détenu considéré comme *« le haut du spectre du terrorisme islamiste »* a-t-il pu échapper au passage en QER ? L'IGJ confie que *« l'administration pénitentiaire aurait pu ne pas tenir compte »* de cet avis, *« si les deux magistrats ont tout à fait compétence pour remplir le dossier d'orientation et de transfèrement, la règlementation ne leur donne pas de compétence particulière pour se prononcer sur l'affectation en QER. »* Quant à la directrice de la centrale d'Arles interrogée par l'IGJ sur le pourquoi de ce non-déferrement en QER de Franck Elong Abé, *« elle n'a pas su nous expliquer la raison de son discernement »* dit M. Daumas. Pourtant il rappelle qu'*« une collaboratrice du directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille interroge, sollicite, envoie des mails, essaie de relancer la machine »*... malgré cela, *« à quatre reprises, la directrice ne transmet pas. C'est l'un de ses collaborateurs, un officier, responsable du bureau de la gestion de la détention finalement en janvier 2022 qui prend sur lui. Après en avoir parlé à une des directrices adjointes, finalement il transmet à la Direction interrégionale de Marseille. »* C'est-à-dire, quelques semaines avant l'agression sauvage contre Yvan Colonna alors que Elong Abé aurait dû être transféré....

Cette semaine, la Commission d'enquête parlementaire interrogera le Parquet national antiterroriste... ■ **F.G.**

Gilles Simeoni

« Un seul chemin m'intéresse, celui de la paix et de l'émancipation de ce pays »

En marge de cette première session de l'année de l'Assemblée de Corse, Gilles Simeoni répondait aux questions de notre confrère France 3 Via Stella. Interrogé par Dominique Moret, il a notamment donné des éclairages sur la situation du processus de discussions toujours en panne avec l'État. Extraits.

Gilles Simeoni : (...) J'ai été clair et constant dans mes positions depuis décembre 2015, et je vais le dire autour de trois points.
Premièrement, je suis persuadé que nous sommes aujourd'hui à un croisement, et que la Corse peut continuer à espérer aller vers le meilleur – le meilleur c'est la paix enracinée, c'est le développement économique et social, c'est l'émancipation politique et c'est un peuple reconnu dans son existence et dans ses droits. Comme elle peut ou elle risque aujourd'hui retourner vers le pire, et le pire c'est la logique de conflits, la défiance, et une société fragmentée, tiraillée, malmenée par les logiques de violences multiples.
Nous, cette deuxième option nous n'en voulons pas.
La deuxième chose, et je l'ai dit à Gérald Darmanin très clairement, il y a des conditions à remplir. Il y a d'abord l'exigence de justice, de vérité et d'application du droit. La justice et la vérité pour Yvan Colonna – vous avez vu ce qui se dit devant la Commission. (...) Toute personne objective aujourd'hui ne peut pas croire un instant à la théorie d'une succession de hasards ou à la fatalité. Ça c'est acquis, et j'espère et je souhaite, et nous souhaitons et nous voulons, que la suite des auditions – et notamment la levée du « secret défense » qui a été demandé par Jean Félix Acquaviva et Laurent Marcangeli – conduisent à savoir toute la vérité.
Deuxièmement, il y a le droit pour Alain Ferrandi et pour Pierre Alessandri. Des décisions sont attendues et elles sont essentielles, parce qu'elles sont l'exigence de justice, l'exigence d'équité, la semi-liberté, mais au-delà, la possibilité et la volonté, à Paris et en Corse, sans rien oublier du passé, d'écrire ensemble une page nouvelle.
Et le troisièmement, c'est se situer au bon niveau. Nous n'allons pas et nous ne retournerons pas à Paris pour uniquement une question technique. Nous ne pouvons pas aller à Paris – et j'en ai parlé aussi – dans une ambiance de pressions ou de rafles, y compris pour des responsables politiques de mouvements nationalistes ; par exemple Corsica Lìbera. L'apaisement se construit. Le retour à la violence politique, personne n'en veut. Et je continue à dire qu'il ne peut pas y avoir d'avenir sur ce chemin-là.

F3VS : Vous condamnez, si je comprends bien, les actes de violence qui ont été commis dernièrement, avec la structure FLNC, ou GCC ? Vous êtes dans la condamnation ou dans la compréhension ?

GS : Je ne suis ni dans la condamnation ni dans la compréhension. Je dis simplement que ce chemin-là il ne faut pas le prendre, parce que ce chemin-là ne conduit nulle part. Par contre, pour faire que des jeunes ou des moins jeunes n'aient pas la tentation de la violence, il faut renforcer et crédibiliser le suffrage universel, le fait démocratique. Le suffrage universel, le fait démocratique se sont exprimés en Corse. 70 % des Corses ont voté pour des listes nationalistes, il y a aujourd'hui la nécessité absolue que le gouvernement, le Président de la République, et l'État, disent haut et fort que cette solution politique doit être construite et qu'elle doit l'être dans les prochains mois. Lorsque ce feu vert aura été donné – et je l'espère, ce sera à travers les décisions de justice à intervenir, et à travers la volonté politique clairement exprimée du gouvernement, à un moment qui est à un carrefour – ce sera le temps de la poursuite du processus, et nous irons vers ce processus selon une méthode que j'ai proposée non seulement à l'ensemble des forces politiques, mais aussi à l'ensemble des forces vives.

F3VS : Il y a une date à venir, c'est le 6 février, l'anniversaire de l'assassinat du préfet Erignac. Ça fait 25 ans. On imagine difficilement une cérémonie comme il y en a chaque année, c'est une date symbolique, est-ce que Gérald Darmanin pourrait y participer – c'est ce que l'on entend – vous confirmez ou pas ?

GS : Je ne sais pas ce que fera Gérald Darmanin. Ce que je sais c'est qu'effectivement nous avons une succession de dates avec une forte connotation et une forte charge humaine, politique et symbolique. Le délibéré pour Pierre Alessandri le 31 janvier. Le délibéré pour Alain Ferrandi le 23 février. L'anniversaire de l'agression mortelle, l'assassinat, d'Yvan Colonna le 2 mars. Les auditions

qui se poursuivent de la Commission d'enquête parlementaire, et le 6 février les 25 ans de l'assassinat du préfet Erignac. 25 ans, c'est une génération. Il y a plusieurs générations de Corses qui ont vécu dans le conflit, dans la souffrance, dans le deuil, dans les prisons. Nous ne voulons plus. Nous n'oublions rien du passé ni de ces douleurs, et des douleurs d'un côté et de l'autre, mais nous voulons aujourd'hui écrire une nouvelle page de l'Histoire de cette île et de ce peuple, dans une relation, enfin, de dialogue et de respect réciproques avec l'État.

F3VS : Vous avez tenu un propos assez nouveau concernant les interpellations qui se sont déroulées en décembre dans les rangs de Corsica Lìbera, vous avez employé le terme de « rafles » (...) C'est clairement un soutien à l'Exécutif de Corsica Lìbera, dont Charles Pieri est un membre, que faut-il comprendre ?

GS : Ma position elle a toujours été constante. Premièrement, je dis qu'il n'y a pas d'autres chemins pour la Corse que la démocratie. Il ne peut pas y avoir d'autres chemins. Et celles et ceux qui pensent ou laissent croire qu'il peut y avoir un avenir heureux ou une solution politique réussie à travers les bombes, les attentats, ou la violence clandestine, à mon avis font totalement fausse route. Je le dis de façon claire. Nous avons un certain nombre de désaccords avec d'autres nationalistes, et puis nous avons aussi des points de convergence. Ce que je dis c'est qu'à un moment donné un État, un gouvernement, lorsqu'ils choisissent une solution politique et une logique de dialogue, ils la traduisent et ils la déclinent dans toutes les dimensions. Et qu'aujourd'hui par exemple, pour être très clair, Charles Pieri est incarcéré pour une détention d'armes, Charles Pieri a un gros problème de santé, il y a un juge d'instruction, par expérience, je le sais, lorsqu'il y a une volonté d'appliquer de façon loyale les textes, ce genre de situation ne se traite pas par une détention provisoire. Donc le juge appréciera, mais le gouvernement aussi doit donner les signes d'une véritable volonté et ça permettra aussi de désamorcer la logique de violences qui est également dangereuse. La violence clandestine qui risque, et chaque fois ensuite nous sommes aux mêmes risques, avec des juges qui interprètent comme un trouble à l'ordre public, qui ne prononcent pas des remises en liberté, etc. Maintenant il faut dire stop, il faut dire le moment est venu du dialogue, de la paix, et de la construction de la solution politique.

F3VS : Vous avez évoqué une méthode de travail en trois points, l'autonomie, les moyens de la Collectivité et le projet. De quoi s'agit-il et pourquoi avoir attendu la suspension des discussions pour en venir à une méthode clairement affichée ?

GS : La méthode a toujours été affichée. Si vous reprenez les discours, y compris en 2015, ou en 2017, ou en 2021, j'ai dit il faut un dialogue large. Il faut une construction politique. Il faut un statut d'autonomie. Il faut des réponses dans le domaine économique, social, environnemental, culturel, sociétal. Il faut impliquer l'ensemble des nationalistes quels que soient nos désaccords. Il faut impliquer l'ensemble des forces politiques représentées au sein de l'assemblée. Il faut impliquer celles et ceux qui n'ont pas été représentés à l'assemblée...

F3VS : Ça vous l'avez dit plusieurs fois, mais en quoi est-ce nouveau aujourd'hui ?

GS : Trois thèmes. Premièrement, qu'est-ce que l'autonomie ? Pourquoi l'autonomie et comment elle se décline d'un point de vue de la révision constitutionnelle que nous attendons et de la loi organique. Deuxièmement, quelle traduction budgétaire et fiscale ? Nous avons des objectifs, aurons-nous les moyens financiers et budgétaires de les atteindre ? Et enfin, les réponses aux questions que se posent les Corses, une autonomie pourquoi faire ? Dans le domaine économique, social, culturel, en associant l'ensemble des forces vives (...) Nous nous sommes prêts. Nous sommes prêts pour toutes les discussions, qu'elles soient techniques, institutionnelles ou politiques. Mais que l'on créé l'espace qui permettent de les avoir.

F3VS : Vous avez évoqué lors des vœux des menaces, de quoi s'agit-il ? Est-ce qu'il y a une plainte déposée de votre part ?

GS : Non, je n'ai déposé aucune plainte. Je me suis exprimé pendant mes vœux, je n'ai rien à dire de plus à cela. Il y a un seul chemin qui m'intéresse. Celui de la paix et celui de l'émancipation de ce pays. Et de ce chemin là rien ni personne ne me fera dévier.

F3VS : En l'absence d'une explication claire sur cet élément est-ce qu'on ne peut pas vous taxer d'instrumentaliser l'opinion qui a été chauffée à blanc entre guillemets sur ces questions de mafia et de violence, pourquoi ne pas donner davantage d'explications ?

GS : Il y a un certain nombre d'éléments qui sont dans le débat public et qui sont connus de tous. Il y a des enquêtes en cours. Moi je ne suis pas policier, je ne suis pas juge. Il y a eu des attentats, y compris contre un élu de Femu a Corsica et ses associés, un travailleur honnête. Il y a eu des attentats y compris contre des proches, qui me concernent de très près. Je ne connais pas les motivations des auteurs. Je ne connais pas l'identité des auteurs. Je ne m'en préoccupe pas outre mesure, c'est le travail des services de police et de justice, moi je suis sur un chemin qui est uniquement politique : construire la paix, et construire l'émancipation de ce pays. ■

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Viulenza

Ma Vie, Mon Bonheur, leurs Sourires ... <3

Pour Julie

Pour Julie, pour toutes celles avant elle, pour toutes celles après… ne jamais oublier.

La Cour d'appel a confirmé la première sentence contre l'assassin de Julie Douib : perpétuité avec peine de sûreté de 22 ans et retrait total de ses droits parentaux.
Rien ne ramènera Julie parmi nous, rien ne rendra cette mère à ses deux garçons, ses parents et amis, tous resteront marqués à vie par son calvaire. Son martyr peut-il aider d'autres femmes, anticiper sur d'autres drames, aider à réformer l'accompagnement policier, judicaire, sociétal qui doit entourer ces femmes victimes de violences conjugales ? Malheureusement, la société reste trop impuissante, négligente, indifférente. Après Julie, quelques 450 autres femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Et déjà neuf féminicides en ce mois de janvier 2023* !
Déjà commencer par avoir des statistiques claires et accessibles de la part de l'État, démontrerait sa volonté de suivre et de combattre un tel fléau. La presse se réfère au collectif Féminicides par compagnon ou ex-compagnon qui recense et suit leur histoire, rappelle leur visage, afin qu'elle ne soit pas seulement un chiffre macabre, mais côté gouvernement on peine à informer. L'État déclare 146 assassinats en 2019, le Collectif en dénombre 157…

Qu'il est triste de se rendre sur la page Facebook de Julie et de ressentir la sensibilité de son âme. *« Telle est la vie ; sept fois à terre, huit fois debout »* avait-elle posté en 2017, avec une vidéo de sport de ses enfants, comme un encouragement à elle-même… Sur un autre post, posant toujours avec ses deux garçons, on peut lire une citation mélancolique d'Elena Ferrante, *« comme la vie est douce, pensais-je, quand il fait soleil et que toutes les belles choses ont l'air d'être là juste pour toi »*… puis une autre de MC Solar qui devait la faire réfléchir sur sa propre vie : *« pour aller de l'avant, il faut prendre du recul, car prendre du recul, c'est prendre de l'élan »*… ou encore, citant Camus lui donnant courage : *« Au milieu de l'hiver, j'ai découvert en moi un invincible été »*… Cette résilience que l'on ressent dans le choix de ses mots, en même temps que la tristesse qu'elle ne voulait pas montrer, et l'amour débordant qu'elle avait pour ses enfants, décrivent sa personnalité attachante, son courage, l'espoir et la force qu'elle tentait de se donner pour se relever, les rêves qu'elle faisait.
Hélas, son ex-compagnon voulait décider pour elle. Ses actes de courage – se rendre à la gendarmerie, quitter le foyer, se construire une autre vie, résister aux menaces, n'ont pas permis qu'elle soit entendue, protégée. À chacune de ces plaintes (6) ou de ses mains courantes (5), on la renvoyait à sa solitude. *« Parfois, nous devons être brisés pour être réparés »* : c'est le dernier post de Julie, le 18 août 2018.
Elle quitte son compagnon, Bruno Garcia-Cruciani, quelques mois avant le drame… mais elle était *« femme »* et pour certains hommes, être femme, c'est être objet d'appartenance Elle est assassinée le 3 mars 2019, pourchassée dans son appartement où il s'est rendu armé d'un 9 mn et d'un silencieux, une balle la manque, l'autre l'atteint au bras, elle supplie, cherche à fuir, est rattrapée sur la terrasse, il tire la balle fatale à bout portant…

La justice des hommes est passée ce 28 janvier 2023. À moitié, car elle aurait pu éviter le drame si elle avait entendu ses appels au secours toutes ces années où elle a lancé des SOS. En 2021, selon les statistiques du ministère de l'intérieur, un tiers des victimes de violence conjugale avaient déjà subi des violences de la part de leur bourreau. 64 % d'entre elles l'avaient signalé à la police et 84 % de celles-ci avaient même déposé plainte. En vain. À ces statistiques il faut ajouter, toujours en 2021, 684 femmes suicidées ou qui ont tenté de le faire à la suite des violences subies… Quel message la société adresse-t-elle par ce lascia corre à celles qui veulent sortir du même enfer aujourd'hui ? Il ne suffit pas de donner un numéro d'urgence…
Pour Julie, c'est trop tard, mais pour les milliers de femmes menacées, harcelées, violentées, battues, il est encore temps.
« Ma vie, mon bonheur, leurs sourires… » avait-elle posté sur son mur en posant dans un large sourire avec ses deux garçons. Julie veille dans nos consciences. Ne l'oublions jamais. ■
Fabiana Giovannini.

Dolu

Petru Cervetti

Tamanta pena stamane d'amparà a morte di u nostru amicu Petru Cervetti, sindicalistu cusì stimatu chì fù durante anni è anni à u capu di a CFDT Corsica.
Petru era l'incarnazione di a manca autunumista, à u PSU in l'annate sissanta è sittanta, è dopu cum'è sindicalistu chì hà assai cuntribuitu à fà chì a CFDT Corsica fussi un appoghju sicuru pà e nostre idee.
Petru era dinù un autunumistu cunvintu è hà sempre aiutatu e nostre mosse pulìtiche, manifestendu una grande prussimità cù Edmond Simeoni.
Arritti pienghje dinù un lettore fidu. Mandemu e nostre cundulianze e più sincere à i soi, à a so figliola Federica, à u so maritu Jean, à i so purfiglioli, à e so surelle Andrìa è Marìa Rosa, è à u so fratellu Carlu. Riposi in pace, amicu caru. ■

* Triste bilan

(selon le collectif Féminicides par compagnon ou ex-compagnon)

2016 : 132 féminicides
2017 : 144 féminicides
2018 : 128 féminicides
2019 : 157 féminicides
2020 : 104 féminicides
2021 : 122 féminicides
2022 : 111 féminicides

www.feminicides.fr

En ce début d'année, en lisant les Unes de Corse Matin, on cherche en vain quelques sujets permettant de se réjouir.

Sérénité pour qui ?

par Max Simeoni

J'ai apprécié l'hommage rendu à Claude Papi, un talent de grand joueur, un homme modeste, fidèle à son club et à la Corse. Louanges générales, sans notes discordantes. Il a été prophète dans son pays en rendant caduque l'adage qui clame le contraire.
La réforme des retraites tétanise le gouvernement, agite l'hexagone et l'île. La foule est attendue défilant dans les rues des villes. Une nouveauté, des jeunes ont constitué un collectif pour contrer l'État sur ses projets de réforme des retraites. Autre temps ! Du mien, les jeunes cherchaient un job pour être indépendants ou fonctionnaires et faire leur vie. Les problèmes retraités, ils s'en souciaient à l'âge d'une maturité plus avancée... tous nous dégusterons les crêpes de la Chandeleur.
Il a fallu un congrès pour confirmer Olivier Faure à la tête du PS !

L'enquête parlementaire pour éclaircir l'agression à la prison d'Arles d'Yvan Colonna, suivie de son décès, a entendu plusieurs responsables pénitentiaires. Rien de clair pour établir une hypothèse d'un complot mais encore moins pour l'écarter. Attendons les conclusions de cette enquête ! Gros malaise !
Marlène Schiappa, secrétaire d'État, a fait un voyage de trois jours en Corse. Elle est chez elle, dit-elle. Sans mission précise. Aucune mission institutionnelle. Elle vient donc pour son plaisir et prendre le pouls à l'occasion... la ligne rouge institutionnelle inscrite sur le tableau et une ligne en pointillé non dite dans sa tête...
Le recensement a débuté sur l'île. La population croît surtout par immigration. Elle fait l'île des seniors. Les Corses jeunes continuent à s'exiler, même surtout ceux diplômés de l'Université de Corti qui sont en peine de trouver un salaire qu'un diplôme d'études supérieures leur laissaient espérer. Un réseau économique trop faible qui crée peu d'emplois. La maison du village, près du cimetière, diminue les frais de location, d'achat d'appartements, de déplacements en automobiles.
Les Corses habitant à demeure, les derniers survivants du peuple corse, sont noyés dans le flux des nouveaux arrivants et, à court terme historique, c'est-à-dire dans moins de 50 ans, ils seront une population minoritaire et à majorité de vieillards. Le rapport secret de *l'Hudson Institute* aura abouti, plus de problème pour rendre l'île libérée de ceux qui auraient pu la défendre.

> **Les derniers survivants du peuple corse sont noyés dans le flux des nouveaux arrivants et, à court terme historique, c'est-à-dire dans moins de 50 ans, ils seront une population minoritaire et à majorité de vieillards.**

Marché captif déjà pour tout ce qu'on consomme, 97 %. Nous serions autonomes en 2050 pour l'énergie. On peut en douter s'il s'avère exact que 90 % des actions EDF sont détenues par l'État, qui relance la filière nucléaire pour produire et vendre de l'électricité à l'international.
Aiacciu a un nouvel hôpital flambant neuf. Mais il manque d'infirmiers, de personnel soignant. Beaux outils (radios, scanners, etc.) mais pas assez de bras compétents pour les utiliser dans l'intérêt des hospitalisés. La pratique médicale reflète la société où elle s'exerce. L'impôt s'impose avec des inspecteurs spécialisés en revenus médicaux. C'était du moins le cas avant mon départ à la retraite. Une anecdote : suite à une série de fermeture de mon cabinet (pour raisons politiques et familiales), un nouvel inspecteur ayant été affecté dans ma circonscription sans la connaître, ma déclaration d'impôts à faibles rentrées l'a conduit à me demander des justificatifs. J'en ai fourni quelques-uns. Il en a demandé d'autres que j'ai pu lui communiquer plus laborieusement. Il m'a dit au téléphone, quand mon dossier était complet : *« si c'est pour gagner si peu, il vaut mieux changer de métier ! »* Il était dépité d'avoir cru avoir décelé un fraudeur !

Et l'Ukraine ? Nouveau conflit, des chars, des morts, des villes rasées, des populations en exode, et ce n'est pas la guerre ! Pas encore. L'Otan, les européens... sont en soutien contre l'invasion russe mais pas contre la Russie ? *« Bizarre, vous avez dit bizarre. »* Chantage avec la bombe nucléaire de portée limitée. On dirait le scénario d'une partie de poker. Bluff ? À suivre ?
L'éternel affrontement Israël/Palestine est comme un volcan prêt à exploser.
Comment cadrer les conséquences économiques de ces conflits ? L'énergie est plus chère, les prix s'envolent et l'Europe risque des effondrements de pays l'un après l'autre. Une sorte de jeux de dominos.

Les maires sont embarrassés d'avoir des compétences d'aménagement, le transfert de l'eau, l'assainissement... Élevés aux biberons des subventions, des aides, des dérogations, la population insulaire est en addiction. Quel avenir pour les starts-up créées en Corse qui vont pour la plupart s'exiler sans retour pour grandir, faute d'un pouvoir politique local qui crée leur enracinement sur l'île ? Sans l'autonomie pleine et entière !
Pour l'heure, petits soucis locaux : aides agricoles injustifiées, buralistes qui tentent de refaçonner leurs boutiques, cigarettes trop chères...
Le festival des films italiens se fera comme d'habitude à Bastia et à Aiacciu aussi...
I zini, ùn ci n'hè più !
Le tribunal a condamné l'extension des villas Amhan.
Charles Pieri incarcéré a un état de santé incompatible qui devrait le libérer. Pour le préfet, M. Prosic, *« la solution passe par le dialogue »*. Gilles Simeoni exhorte à la cohésion des élus.

La position de sécurité géopolitique de la Corse est, pour la France et le Sud de l'Europe, primordiale. Saint Cyr et le REP manœuvrent en Balagne. La base de Solinzara est active.
La maternité de l'Ospedale menace de fermer. Une aberration pour les femmes éloignées accouchant et devant s'y rendre.
La sécheresse sévère a fait place à un manteau épais de neige. Mezu male ! Les cols de Vizzavona et de Sorba fermés, les pelleteuses à chenilles s'emploient à rétablir une circulation avec chaînes.
Paul Félix Benedetti affirme que la solution du « problème corse » est politique.
Le député Paul André Colombani a dit que ni Matignon, ni l'Élysée n'étaient sereins avec la Corse.
Son titre de Terre des seniors va-t-il être perdu, si l'on en croît la forte immigration que prévoit l'Insee pour un proche avenir ? Sérénité pour qui ? ■

Petru Alessandri

A liberta cundiziunale infine accettata !

Pierre Alessandri va enfin pouvoir s'orienter sur la voie de la réinsertion et la Corse retrouver un peu d'appaisement. La décision vient de tomber : le régime de semi-liberté vient d'être accordé pour Pierre Alessandri. La Chambre d'application des peines de la Cour d'Appel de Paris a accordé l'aménagement de peine qui était dû depuis maintenant 6 ans, et réclamé inlassablement par toute la classe politique, des résolutions unanimes de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, et au-delà de la Corse, par des élus et citoyens de tous bords, comme simple justice et application du droit. Un geste… hélas trop tardif et au goût amer, lorsque l'on pense à Yvan Colonna qui a payé de sa vie le refus obstiné de l'État de faire appliquer ses propres lois et les principes qui prévalent au niveau international en matière de droits de l'homme.
Quelques premières réactions*…

Manifestation à Corte, en janvier 2021, « pour le respect du droit et l'application de la loi ».

Femu a Corsica. « Le Droit et l'équité ont finalement réussi à s'imposer. Les demandes démocratiquement formulées par les familles, les associations, l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse, les parlementaires de l'île, les communes et intercommunalités, les acteurs de la société civile, ont enfin été entendues.
Après 3 refus injustes et incompréhensibles cassés par la Cour de cassation en octobre dernier, la Cour d'appel de Paris a accordé, ce jour, la semi-liberté à Pierre Alessandri, détenu depuis près de 24 ans et libérable depuis 2017.
Il convient tout de même de rappeler que pour Yvan Colonna, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, le rapprochement sur leur terre était de droit. Il était aussi la position exprimée à plusieurs reprises de façon solennelle et unanime tant par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, que par de très nombreux maires, parlementaires, élus et organisations humanitaires, en Corse comme à l'extérieur de l'île.
Il aura hélas fallu attendre l'assassinat en prison d'un patriote, Yvan Colonna, et les mobilisations populaires qui s'en suivirent pour que soit levé le statut de DPS de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, et qu'ils soient effectivement rapprochés au printemps dernier.
Ceci étant, nous actons aujourd'hui cette avancée positive pour ouvrir de nouveaux chemins pour la Corse. Cette décision est conforme au droit et à la justice, aspiration partagée par la société corse dans toutes ses composantes. Elle s'inscrit dans les logiques de démocratie, de dialogue et d'apaisement, qui prévalent en Corse depuis des années.
Nous attendons maintenant que le même sort soit réservé à Alain Ferrandi, et que tous les éclaircissements nécessaires à l'émergence de la vérité soient apportés concernant l'assassinat d'Yvan Colonna.
Nous rappelons que dans l'histoire contemporaine de la Corse, les négociations politiques ont toujours pris en compte la question des prisonniers politiques. De même, dans tous les conflits du monde, cette question a toujours été intégrée aux discussions des processus de paix et de réconciliation.
Par conséquent, nous réaffirmons que les sujets liés aux derniers prisonniers et anciens prisonniers politiques (retour à la liberté, condamnation pécuniaires, Fijait) devront eux aussi trouver une issue favorable.
Car ce qui est en jeu, aujourd'hui, à quelques jours de la commémoration des 25 ans de la mort du préfet Claude Erignac, et à quelques semaines des 1 an de la mort d'Yvan Colonna, c'est la reprise du processus de négociations entre la Corse et Paris, autour de la construction d'une solution politique globale intégrant notamment la reconnaissance du peuple corse et de ses droits fondamentaux (à la langue, à la culture, à l'identité, à la terre, à la vie...), l'avènement d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse, et la lutte contre la dépossession foncière, comme points d'équilibres nécessaires et possibles.
C'est un chapitre nouveau des relations entre la Corse et la République Française qu'il convient d'écrire. Celui d'un avenir fait d'espoir et de paix, pour la Corse, son peuple, sa jeunesse.
In issa stonda, ci ralligremu d'issa decisioni pà Petru Alessandri è pà i soii.
Aspittemu avali a decisioni pà Alanu Ferrandi u 23 di frivaghju chì veni. Devi anch'edda andà in u sensu di a libertà è di a ghjustizia.
Pinsemu di sicuru à Yvan Colonna, è a so famiglia. Bramemu più chì mai a ghjustizia è a verità pà Yvan !
« Libertà... Anderà... Libertà... » ■

Partitu di a Nazione Corsa. « Il aura fallu des années en trop, un drame et un peuple en révolte pour que le Droit soit finalement appliqué.
La justice a enfin dit oui au régime de semi liberté demandé par Petru Alessandri. Nous ne pouvons que nous en satisfaire.
Après avoir purgé sa peine pendant plus de 20 ans, et alors que cette semi-liberté aurait dû lui être accordée bien plus tôt comme le droit le prévoit ; nous regrettons qu'il ait fallu la mort d'un patriote, des semaines de mobilisations massives, et l'entame de discussions avec l'État pour que le droit s'applique enfin.
Néanmoins, nous n'oublions pas Alain Ferrandi, auditionné récemment en vue de bénéficier du même régime ; et tous les autres prisonniers toujours détenus.
Pour qu'une réconciliation et une solution politique puissent s'opérer, les portes des prisons devront s'ouvrir. Comme ce fut le cas dans tous les conflits du monde. Il ne pourra en être autrement chez nous.
Leur libération devra donc faire partie intégrante, de la solution politique globale pour ce pays que nous serons

** Seuls communiqués publiés au moment de mettre sous presse.*

amenés à négocier avec d'autres.
Avà tocc'à noi tutti di custruiscia una soluzioni pulìtica mittendu in ballu un veru statutu istituziunali chì guarantisci a ricunniscenza di u nostru pòpulu è di i so diritti. Pà quelli chì sò cascati, chì sò stati imprigiunati, è pà l'avvena di i nostri figlioli nant'à sta tarra.
Da fà Nazioni!» ■

Core in fronte « prend acte de la décision de la chambre d'application des peines de la Cour d'appel de Paris d'admettre enfin le régime de semi-liberté à Petru Alessandri, incarcéré depuis 24 ans.
Cette décision, aux antipodes des mesures de clémence ou de faveur, n'est que la stricte application d'un droit, trop longtemps bafoué par ceux-là mêmes qui en portent la garantie.
Elle en appelle d'autres, significatives, pour, d'une part, clairement indiquer l'arrêt des mécanismes répressifs, de la coercition, des poursuites, des traitements d'exception et, d'autre part, inscrire le principe d'un dialogue dans le sens d'une manifeste et définitive solution politique.
La Corse a majoritairement exprimé, à maintes reprises, sa volonté d'un processus afin de l'extirper de l'impasse où elle a été enfermée.
Le récent et troublant assassinat, dans les conditions que l'on sait d'Yvan Colonna a démontré, malgré les amnisties de 1981, 1982 et 1990, que la politique de l'État français n'a jamais mis un terme aux conditions conflictuelles qui empoisonnent les rapports entre la Corse et la France. Cette dernière privilégiant une politique autoritaire et arbitraire de tous les instants.
Il est grand temps, au nom du respect du peuple corse, de la démocratie et de l'histoire de mettre en place les conditions d'une véritable évolution politique et statutaire qui soient les prémices d'une résolution stratégique.
Core In Fronte entend inscrire son action dans cette logique. Nous attendons de l'État français qu'il engage son action dans la durée, avec esprit de réparation humaine, historique, et de volonté de règlement politique.
Core In Fronte salue tous les prisonniers politiques, leurs familles et rappelle la mémoire de toutes celles et ceux qui se sont sacrifiés pour que la Corse vive.
Tempu di soluzioni pulìtica hè
À fianc'à Petru Alessandri è i soii
À fianc'à tutti i patriotti incarciarati
Par una nova strada.» ■

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 30 janvier 2023, Monsieur Alain DEL'GUIDICE, demeurant à Bonifacio (20169), au 7 Montée Rastello, a confié à :
La Société OLZUDU, Société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, dont le siège social est au 7 Montée Rastello, 20169 Bonifacio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 809 746 068,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'alimentation générale, vente de produits régionaux, artisanat, épicerie, situé à Bonifacio (20169), au 5 Montée Rastello, connu sous le nom de « a Bitiga du u Rastilu » ;
Pour une durée d'une année à compter du 2 janvier 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, signé OLZUDU, le locataire-gérant.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
ODARC
ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 002/PI/2023
L'avis implique un marché public
Objet : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment agricole (bergerie, bloc de traite, laiterie et bureaux) ainsi que d'un hangar agricole de stockage avec aire de lavage
Procédure : Procédure ouverte
Forme du marché : Division en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique : Les moyens techniques et humains affectés à l'opération ainsi que les références dans le domaine, les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission
- 60 % Prix des prestations
Remise des offres : 03/03/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 23/01/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

NORIA
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RN 193, SARROLA-CARCOPINO, 20167 MEZZAVIA
353 264 955 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, il résulte que les mandats de Madame Véronique ALBERTINI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société CPR AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et que l'associée unique a décidé de nommer la Société CPR AUDIT, domiciliée à Ajaccio (20000), Résidence Diamant II 1er sous-sol, 4 Place De Gaulle, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Madame Véronique ALBERTINI, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ; il n'y a pas lieu de nommer de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, La Gérance

Depòsitu di bilanciu pè u GFCA pallò

Tristezza è sulidarità

U GFCA di ghjocu à pallò prufessiunale ùn esiste più. Arritti manda incuragime à a ghjuventù chì u raprisenta avà sola, è brama chì u club saperà custruisce u so ritornu frà a fiura di u ghjocu à pallò. Sustegnu è sulidarità. Eccu u so cumunicatu.

Ce lundi 30 janvier, le tribunal de commerce d'Ajaccio a entériné la liquidation de la société par actions simplifiées GFCA.
Le club prend acte de cette décision et renouvelle ses plus profonds regrets à tous ses salariés, joueurs, partenaires et supporters.
Cependant, le club rappelle à ses plus fidèles passionnés que si la décision du tribunal de commerce met malheureusement un terme aux activités de la société commerciale créée en 2020 et par conséquent au championnat de nos deux équipes séniors - dont nous n'oublierons jamais le courage et l'abnégation dont elles ont su faire preuve sans relâche tout au long de leur saison, elle ne met pas fin à l'entité GFCA.
Cinq fois champion de France CFA (en 1961, 1965, 1966, 1968 et 2003), cinq fois champion de Corse (en 1961, 1965, 1976, 1987 et 2005) et six fois vainqueur de la Coupe de Corse (en 1963, 1967, 1969, 1974, 1989 et 1993), le Gazélec Football Club d'Ajaccio a acquis ces titres de haute lutte sur le terrain. Ils restent inscrits dans le marbre ainsi que dans le cœur de tous les amoureux du football, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.
Par les jeunes qui la représentent dorénavant, et si les conclusions des instances judiciaires lui en laissent l'occasion le 14 février prochain, l'association GFCA, créée il y a 63 ans, jure de poursuivre l'exemple de ses plus illustres aînés et, portée par ses valeurs de courage et de solidarité, avec les moyens qui seront les siens, de toujours porter haut les couleurs d'un des clubs les plus populaires. FORZA GFCA! ■

DE LA FOATA TP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : GURGAZO, SANTA MANZA, 20169 BONIFACIO
885 010 058 RCS AJACCIO

Par décision du 31 décembre 2022, la Société D.P. TRAVAUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Silvano, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 289 302 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la Société DE LA FOATA TP, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société DE LA FOATA TP au profit de la Société D.P. TRAVAUX, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio, Avenue du Maréchal Lyautey, Palais du Finosello, CS 20983, 20700 AJACCIO CEDEX 9.

Pour avis, La Gérance

Satcom Ferro System
SAS au capital de 300 euros
Siège social : Clos Jean-Marie rue Multedo
20600 Bastia
894 566 868 RCS Bastia

Aux termes de l'AGE du 16/01/2023, il a été décidé de - nommer Mr SAES Thierry Lieu dit Linari 20290 LUCCIANA à la fonction de président en remplacement de Mr VELLUTINI Charles à compter du 16/01/2023.
Il a été décidé de modifier la dénomination de la SAS en SATCOM MOBILITY SYSTEM.
Les modifications seront effectuées au RCS de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/01/2023, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **NEW PROCESS (SASU) -** 20 LOTISSEMENT A MUCCHIETTA - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
ACTIVITE : VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES, COMESTIBLES ET NON COMESTIBLES EN CLIENTELE ET PAR INTERNET.
RCS BASTIA B 849 493 150 - 2019 B 238

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/01/2023, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **L'M INSTITUT (SARL) -** RES U PINU CENTRE COMMERCIAL LUCCIANELLA 63 ALLÉE DE PAGLIA ORBA - 20600 FURIANI
ACTIVITE : INSTITUT DE BEAUTE
RCS BASTIA B 885 075 663 - 2020 B 385

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/01/2023, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **A-M (SARL) -** ROUTE NATIONALE 193 CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA
ACTIVITE : RESTAURANT
RCS BASTIA B 830 868 774 - 2017 B 535

PAR JUGEMENT EN DATE DU 24/01/2023, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **F.3J.M (SARL) -** CHEZ MME FERRARI JOSETTE - LOTISSEMENT MERCURIO - 20232 OLETTA
RCS BASTIA B 509 696 993 - 2009 B 5

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/01/2023, il a été constitué une société civile de construction vente aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : A VIGNA.
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Siège social : BASTELICACCIA (20129) Mitarza.
Capital : 30000 euros.
Co-gérance : La Société dénommée FONCIERE CALAN, SAS au capital de 5000€, dont le siège est à ORLEANS (45000), 29 rue du Bourdon Blanc, (918 658 105 RCS ORLEANS) et la Société dénommée CONCEPT MAISON, SAS au capital de 1000 €, dont le siège est à BASTELICACCIA (20129), Colletaccia (922 296 710 RCS AJACCIO).
Agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Tout ayant droit, héritier ou légataire doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27/01/2023, il a été constitué une société civile immobilière (SCI)
Dénomination sociale : CHJACOSU
Objet social : Acquisition, Administration, Construction, Gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : Les Acanthes - Entrée B - Parc Berthault - 20000 AJACCIO
Durée : 99 ans
Capital social : 100€, divisé en 100 parts de 1€
Gérant : M SUSINI Joseph-André
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Immatriculation : RCS AJACCIO

ANNUNZII LEGALI

Publiez vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI **Abbunàtevi !**

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262